Encart Sraddet

L’ADAV et l’ensemble des associations vélo des Hauts-de-France, regroupées dans un collectif, Vel’Hauts-de-France, ont contribué au Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires en insistant sur le rôle de chef de file que doit prendre la région pour offrir au vélo une feuille de route cohérente à l’échelle du territoire. Le document, consultable sur droitauvelo.org (rubrique Politique cyclable/Dossiers), répertorie en quatre pages pour quelles raisons la région doit se saisir de cette coordination : sa maîtrise des fonds européens, sa vision transversale et motrice par rapport aux collectivités locales, les bénéfices à en tirer (tourisme, économie), son statut d’autorité organisatrice de mobilité qui peut agir sur les différentes alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage, autopartage, complémentarité train + vélo...) et la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes.